Juin 2011

L'Eure, département fleuri

Dossier de candidature au "Trophée Département Fleuri"

DÉPARTEMENT DE L'EURE
EURE TOURISME

Eure Tourisme
Hôtel du Département
Boulevard Georges Chauvin BP 367 27003 Evreux Cedex
info@eure-tourisme.fr - www.eure-tourisme.fr

Préambule

Depuis le remaniement de la campagne départementale des Villes et Villages Fleuris de l'Eure en 2005, l'engouement pour cette opération n'a cessé de croître. Le résultat est encore là cette année avec 245 communes inscrites.

Toujours plus novatrice et évolutive, la campagne départementale des Villes et Villages Fleuris doit permettre aux touristes qui traversent notre département, ainsi qu'aux Eurois, de consommer sans modération et avec fierté nos richesses patrimoniales, environnementales et humaines.

Le Conseil général a décidé de faire de l'Eure un jardin, de faire de l'Eure un « Département Fleuri ». Pas de sujet précis, juste beaucoup d'imagination, de création et d'innovation et nous voilà transportés de hameaux en villages et de villages en villes, en passant par les cours d'eau, l'histoire ou l'art… Il suffit d'ouvrir les yeux et de contempler… On comprend tout de suite alors la passion qui anime les techniciens du fleurissement, la volonté et la détermination que les élus et les habitants nourrissent pour leur environnement. De par leur talent, ils contribuent largement à la réussite de la campagne départementale des Villes et Villages Fleuris.

En proposant sa candidature au Trophée Département Fleuri, le Département de l'Eure s'engage à promouvoir la qualité de vie de ses habitants et des visiteurs et à faire reconnaître le travail de tous.

Jean Louis DESTANS
Président du Conseil général de l'Eure

Claude BEHAR
Président d'Eure Tourisme
et Vice-Président du Conseil général de l'Eure

Sommaire

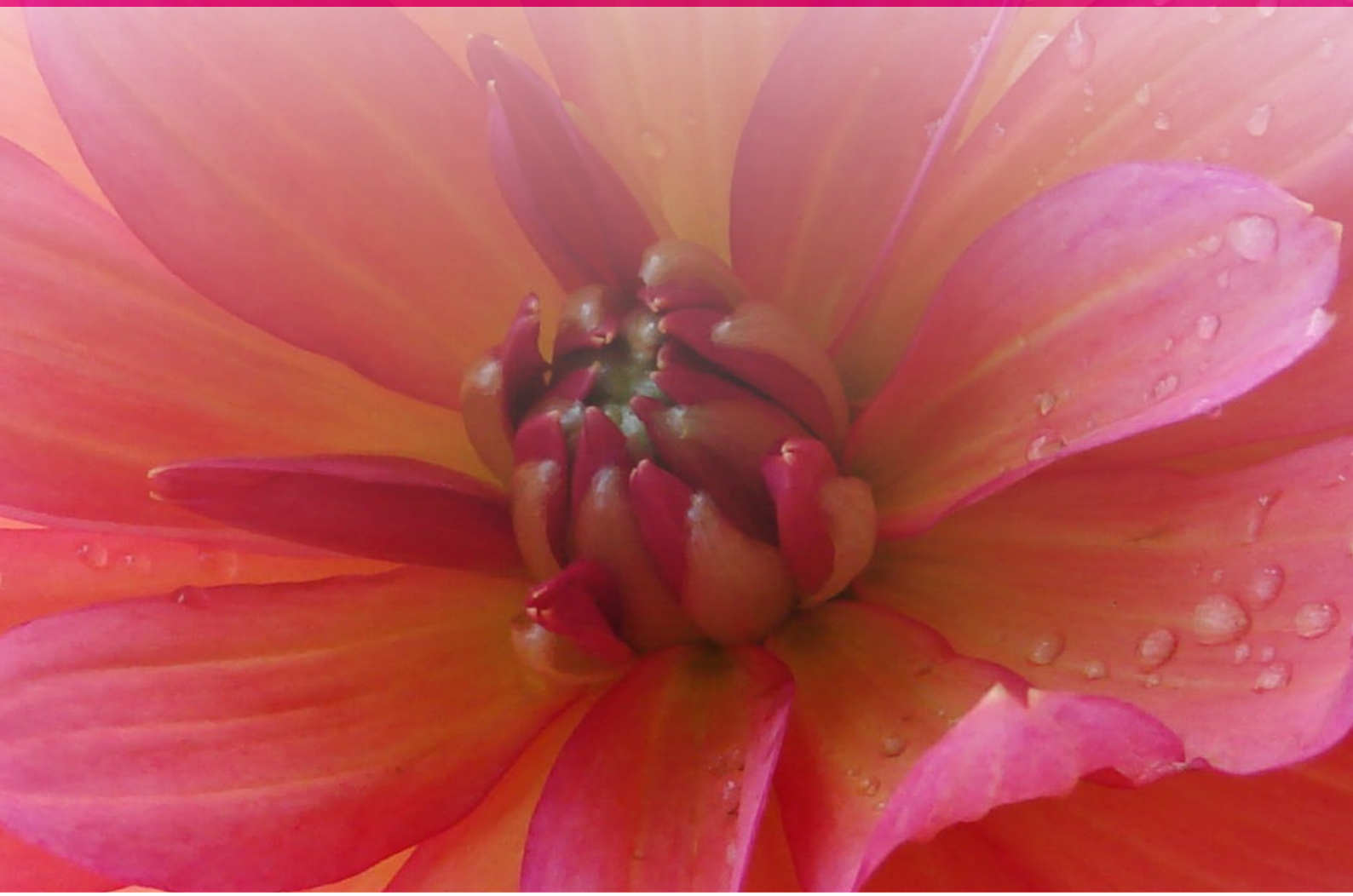

- Fiche d'identité de l'Eure p. 7
- Orientations et stratégie p. 17
- Organisation p. 23
- Animations et formations p. 39
- Résultats p. 51
- Valorisation touristique p. 55

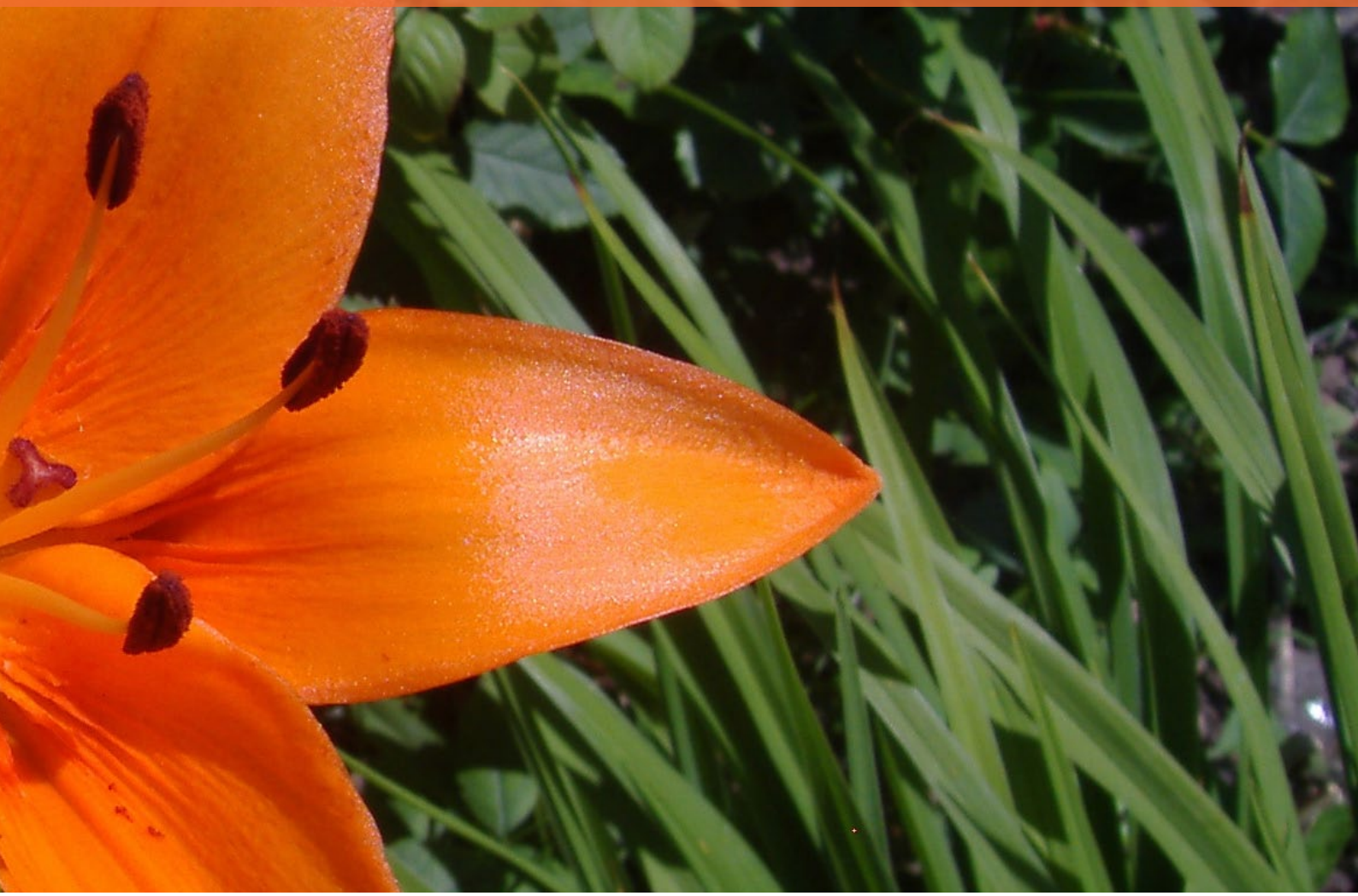

Regards sur...

Un territoire à l'environnement privilégié

Fiche d'identité de l'Eure

L'Eure, un morceau choisi de Normandie

Une superficie de 6 037 km², 675 communes, 43 cantons, 615 234 habitants.
Un territoire de transition, **porte d'entrée de la Normandie**, à 45 minutes de Paris.
Une destination privilégiée en termes de patrimoine, d'équilibre de vie, de dynamisme et de nature préservée.
Un département où 9 communes sur 10 sont rurales et où l'agriculture couvre 63% de la superficie.
Un terroir où se marient la ville et la campagne, sous le signe de la Normandie et de son bien-vivre.
Un territoire à cultiver dans la perspective du développement durable, **respectueux de l'environnement** et de la qualité de vie des personnes.

L'EURE EN CHIFFRES

Le département de l'Eure comprend :

- **1 préfecture : Evreux**
- **3 arrondissements : Évreux, Bernay et Les Andelys**
- **43 cantons**
- **675 communes**
- **615 234 habitants**

L'Eure, un département hyper-accessible

Entre la côte normande, la Seine et le bassin parisien, le département profite **d'infrastructures routières et ferroviaires exceptionnelles,** dont l'A13 de Paris à la côte normande, l'A28 sur l'axe Calais/Bayonne, l'A154 d'Evreux à Rouen, les réseaux ferrés qui relient les gares de Saint-Lazare et Montparnasse à Paris à celles de la Normandie, ou encore les aéroports d'Orly et Roissy à moins de 100 km.

Un patrimoine exemplaire, héritage de la grande histoire normande

Outre les lieux célèbres comme les ruines de Château-Gaillard aux Andelys, bâti en son temps par Richard Cœur de Lion, les places fortes d'Harcourt, de Gisors ou de Verneuil-sur-Avre, c'est aussi **un fantastique éventail de villes et de villages de caractère aux typiques façades à pans de bois** (Bernay, Cormeilles, Pont-Audemer…), dont Lyons-la-Forêt et Le Bec-Hellouin, villages classés parmi les Plus Beaux de France.

Le pays de Claude Monet, peintre de la nature et de la lumière

L'Eure, royaume des jardins et des recoins champêtres, détient de nombreux joyaux, dont la **Maison de Claude Monet** (Giverny), sanctuaire des Impressionnistes, entourée de son fameux jardin et de son étang aux nymphéas. Jardins de l'Enfer et du Paradis à Miserey, potager des Mille et un légumes à Beaumesnil, parc et jardins du Champ de Bataille au Neubourg, arboretum d'Harcourt (le plus ancien de France…), jardin des 5 Sens à Vandrimare…

Une nature propice aux loisirs verts

Pays de plaines fertiles, sillonné de rivières, l'Eure se pose comme un **écrin pour le tourisme vert de proximité.** Canoë, randonnées, Voies Vertes, équitation, bases nautiques, spéléologie, escalade… sont autant de loisirs nature à pratiquer.

Les forêts

L'Eure est couverte de **vastes forêts domaniales** dominées par le hêtre et de forêts privées de chênes qui bordent les vallées. Elles jouent des rôles importants dans notre paysage, contribuant à lutter contre l'érosion des sols, à stocker le CO_2 responsable de l'effet de serre. Elles apportent refuge aux grands mammifères.

Cerfs, pic noir, houx, lucane cerf-volant...

Les coteaux calcaires et les falaises

Ils résultent de l'érosion du plateau calcaire par les cours d'eau. La forte pente et l'affleurement de la roche créent un micro-climat quasi méditerranéen, favorable au développement **d'écosystèmes parmi les plus riches de Normandie.**

Faucon pèlerin, lézard vert, cigale de montagne, astragale de Montpellier, orchidées, violette de Rouen...

Les zones humides

Elles sont très diversifiées : fonds de vallée, sources, étangs, tourbières... Malgré l'exceptionnelle biodiversité et leur rôle primordial dans la protection de la ressource en eau, elles ont subi de fortes dégradations qui justifient des **actions de protection prioritaires aujourd'hui.**

Cigogne blanche, busard des roseaux, rainette verte, plantes carnivores, myosotis des marais, roseau...

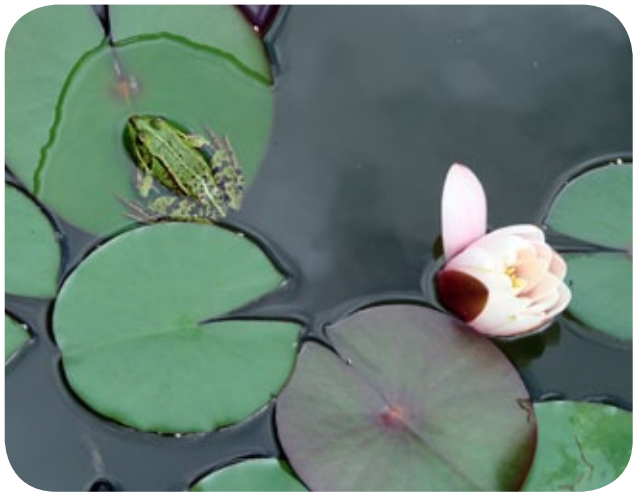

Les cours d'eau

De la Risle, de l'Andelle ou de l'Iton, du modeste ruisseau au fleuve Seine, les 17 cours d'eau de l'Eure sculptent le paysage en creusant des vallées dans le plateau calcaire. Le réseau des petites rivières du département a su garder un **caractère sauvage.**
Truites, bergeronnette des ruisseaux, libellules, nénuphar jaune, renoncules flottantes...

Les terrasses alluviales

Constituées de sables et graviers charriés par la Seine, elles sont connues pour leurs carrières de granulats. Les milieux épargnés, secs et caillouteux, rappellent la steppe. **Une originalité qui se retrouve également dans la faune et la flore.**
Oedicnème criard, tétrix des sablières, chicorée de mouton, petite centaurée...

Les plateaux cultivés

Ils sont représentés par les grandes plaines agricoles. La plantation de haies, la création de bandes enherbées et le creusement de mares sont **favorables à des espèces caractéristiques.**
Lièvre, perdrix grise, coquelicot, étourneau sansonnet...

Le bocage

Présent dans les fonds de vallées et l'Ouest du département, il est caractérisé par la présence d'un réseau de haies vives, de vergers et d'une **forte proportion de prairies liées à l'élevage bovin.**
Hérisson, grenouille agile, rouge-queue-à-front-blanc, grand paon du jour...

Les espaces naturels protégés

Le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande incarne tout l'enjeu du développement durable, comme le précieux Marais Vernier, cas exemplaire de la richesse exceptionnelle d'un **milieu naturel authentique et protégé malgré les menaces environnementales.**
L'Eure compte 18 700 ha de Zones Naturelles d'Intérêt Faunistique et Floristique de type I et 6 000 ha classés Espaces Naturels Sensibles répartis sur 39 sites.
Le Conseil général de l'Eure mène depuis 2003 une politique volontariste de **préservation et de valorisation de ce patrimoine remarquable.**
Orchidées sauvages, cigognes blanches, crevettes grises, faucons pélerins, cigales de montagne, lézards verts…

L'Eure, un concours de fleurissement revisité

Depuis plus de 30 ans, l'organisation de la campagne départementale des Villes et Villages Fleuris de l'Eure est confiée par le Conseil général à Eure Tourisme.
En 2004, Eure Tourisme s'interroge sur la stagnation des inscriptions et lance une enquête auprès de toutes les communes du département (questionnaire différent destinés aux communes inscrites et non inscrites).

Les résultats de cette enquête déterminent la volonté de réorganiser en profondeur le concours des Villes et Villages Fleuris de l'Eure avec pour objectifs de :

1. Rénover le déroulement du concours dans sa globalité : revoir la composition des jurys, la grille de critères et les prix ;

2. Dégager une enveloppe pour les petites communes et créer un prix de la première participation ;

3. Identifier des partenaires potentiels ;

4. S'appuyer sur l'expérience d'un département présentant des caractéristiques similaires : la Marne.

Avant de travailler sur ces objectifs, une réflexion a été menée entre Eure Tourisme et le Cabinet du Conseil général sur le nom de la manifestation : le mot « concours » est remplacé par le mot « campagne ».

Le Département est toujours dans une logique de concours, puisqu'un classement est établi et qu'une remise des prix est organisée, mais la communication de l'opération est développée sur le terme « campagne », ceci afin **de décomplexer et de rassurer les petites communes** qui n'ont pas ou peu de moyens techniques et humains pour se lancer dans cette opération, et de favoriser ainsi leur inscription en nombre (85 % des communes du département sont des communes de moins de 1 000 habitants).

ORGANISME EN CHARGE DU CONCOURS : EURE TOURISME

Contact : Laurence Maillard
Hôtel du Département - Boulevard Georges Chauvin
BP 367 27003 Evreux Cedex
Tél. : 02 32 62 84 46
Fax : 02 32 31 05 98
laurence.maillard@eure-tourisme.fr

1. Rénover le déroulement du concours dans sa globalité

Le règlement de la campagne départementale des Villes et Villages Fleuris est remanié sur 2 points : l'organisation et les prix.

Les principales modifications portent sur :

- la **rencontre systématique** des jurys avec les maires et les techniciens des communes ;
- **l'ouverture des jurys** à des champs professionnels élargis avec la mise en place de partenariats ;
- l'adoption de **nouveaux critères d'évaluation** des communes ;
- la saisie des commentaires des jurys et leur **communication aux communes** ;
- une **nouvelle répartition** des prix.

2. Dégager une enveloppe pour les petites communes et créer un prix de la première participation

Le prix spécial du Conseil général est modifié. Ce dernier récompensait, tous les 3 ans, les communes classées de 1 à 4 fleurs selon un système de points.

Ce prix est désormais redistribué en 5 prix auprès de toutes les communes lauréates :

- Le label Villes et Villages Fleuris
- Le prix départemental
- Le prix de l'encouragement
- Le prix de la première participation
- Le prix de l'intercommunalité fleurie

3. Identifier des partenaires potentiels

Le règlement prévoit une **transparence des membres des jurys.** La nouvelle composition des jurys va permettre d'identifier, développer et mettre en place des partenariats potentiels par le biais de conventions.

Un partenariat est également mis en place auprès des communes labellisées : elles sont sollicitées par Eure Tourisme pour proposer un agent ou un élu pour faire partie des jurys.

4. S'appuyer sur l'expérience de la Marne

Un éductour dans la Marne a fait découvrir un « nouveau » fleurissement grace aux visites organisées par le CDT 51 dans les villages de Baconnes, Condé-sur-Marne et Haussimont et le jardin Saint-Hyppolite. Il fallait partir de cet exemple en l'adaptant le plus possible au contexte local. Cependant, deux contraintes majeures sont apparues :

- **rendre attractif le concours des Villes et Villages Fleuris aux communes petites et moyennes :** il fallait que la campagne s'adresse en priorité aux petites communes ;
- **proposer des modes de fleurissement compatibles avec la prise de conscience environnementale actuelle :** il fallait insister et privilégier un fleurissement imaginatif et diversifié qui dialogue avec son contexte.

Eure Tourisme s'est rapproché du CAUE (Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement) de l'Eure et a travaillé plus particulièrement avec le paysagiste-conseil qui a remanié la grille de critères départementale tout en respectant la grille de critères nationale.

La génèse
d'un projet fédérateur

Orientations et stratégie

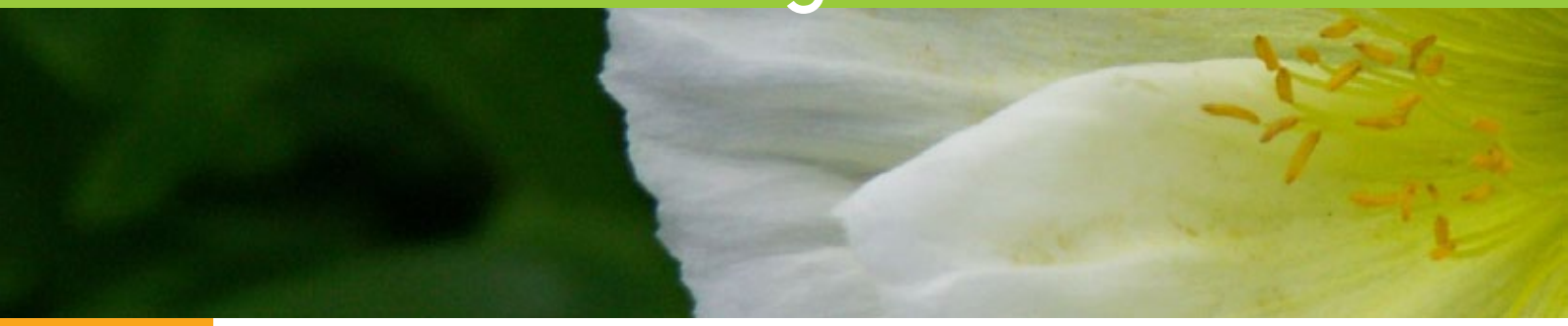

Le Conseil général est le lieu où se prennent les grandes décisions liées à l'aménagement et au développement du territoire de l'Eure.
Ce département médian jouit d'une situation privilégiée entre l'Ile-de-France et la côte normande et attire investisseurs, touristes et familles, en quête d'un cadre de vie de qualité.

1 Objectifs de la démarche

Inscrite au 5e Schéma Départemental du Tourisme de l'Eure, la campagne départementale des Villes et Villages Fleuris a pour objectifs :

- d'offrir un département agréable tant pour la clientèle touristique que pour ses habitants. **L'enjeu est donc autant environnemental que sociétal.**

- de favoriser un **fleurissement éco-responsable par :**
  - l'encouragement des collectivités à améliorer la qualité paysagère des bourgs pour embellir le cadre de vie,
  - l'articulation du fleurissement avec la politique d'aménagement raisonnée et durable de la commune.

- d'augmenter le nombre de communes inscrites et prendre part à la **dynamique du fleurissement insufflée par le Conseil général et Eure Tourisme depuis 2005** pour obtenir le trophée «Département Fleuri » en 2011.

- **de mettre en valeur et récompenser les actions menées par les collectivités locales en faveur :**
  - de l'aménagement du territoire et plus particulièrement du cadre de vie des habitants ;
  - de l'animation du territoire à destination du public eurois et des touristes ;
  - de l'environnement en limitant la consommation des ressources : économies d'eau, utilisation moindre de pesticides…

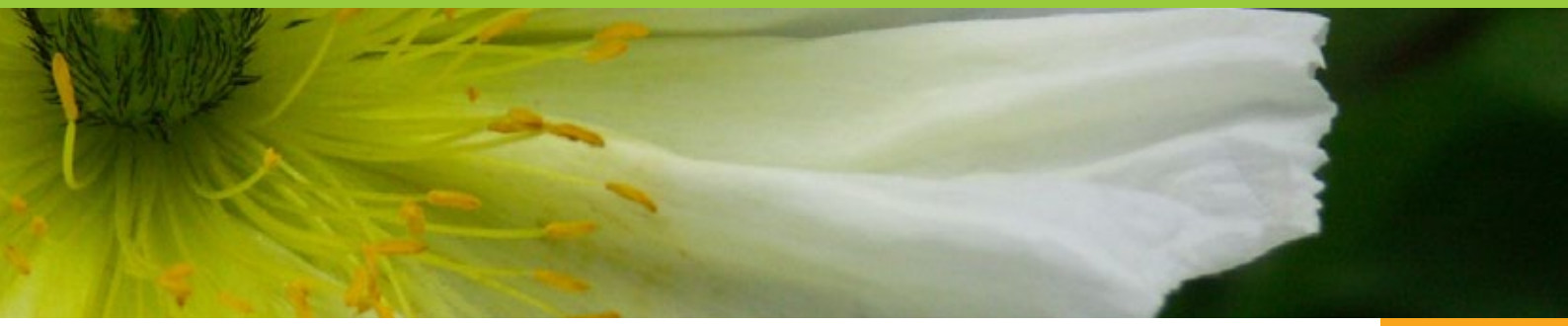

La campagne départementale des Villes et Villages Fleuris est un élément essentiel dans l'épanouissement de nos concitoyens et de leur attachement à la commune dans laquelle ils ont choisi de vivre. En effet, ils deviennent **prescripteurs de leur territoire** en prenant en charge sa promotion.

La campagne départementale des Villes et Villages Fleuris participe à **l'identité de l'Eure** et rend le territoire encore plus attractif aux yeux des visiteurs.

D'une façon générale, sont primés tous les efforts contribuant à la création d'un environnement favorable à l'accueil et au séjour, aux loisirs de proximité et au cadre de vie des habitants.

1 Pourquoi candidater au Trophée Département Fleuri

Le Trophée Département Fleuri récompense le dynamisme d'un département pour son fleurissement. Il est la garantie qu'un Département s'engage à promouvoir la qualité de vie de ses habitants et de ses visiteurs.

Une image pour le territoire

Les avantages touristiques et commerciaux (retombées économiques) sont mis en évidence. **Le Trophée donne une image positive intra et extra-départementale.** En effet, à l'extérieur, le département devient porteur d'une image qualifiante, d'un autre regard et bénéficie d'une notoriété ciblée puisque seulement 19 départements français possèdent cette distinction.

A l'intérieur du département, il crée un phénomène d'émulation à tous les échelons : habitants, communes, communautés de communes.

Le Trophée peut être un outil pour **faire découvrir le département autrement.** Il complète l'intérêt pour son patrimoine bâti existant et récompense une dynamique générale et fédératrice.

Une lisibilité de l'action du Conseil général auprès de ses habitants

Le trophée Département Fleuri permet de confirmer **l'engagement du Conseil général et donc des Conseillers généraux, en faveur du cadre de vie des habitants.**

Il valide et renforce l'importance du lien entre l'institution et ses habitants. Il valorise et rend lisible auprès du grand public l'action du Conseil général.

Vecteur de promotion, le Trophée permet également de confirmer une identité euroise axée sur le développement durable et le cadre de vie. Il donne **une image nationale au département.** Ce Trophée est une reconnaissance des efforts entrepris à tous les échelons (communal, intercommunal et départemental) et dans tous les secteurs (technique, politique et administratif).

Cependant, l'obtention du Trophée Département Fleuri nécessite un **engagement sur le long terme** et la définition d'une stratégie partagée pour conserver le label. Il implique également de communiquer en insistant sur les dimensions tant ornementales qu'environnementales. Ce Trophée confère au Conseil général un rôle de fédérateur de l'ensemble des actions engagées par les acteurs du fleurissement.

La Campagne de Fleurissement : totalement intégrée à la politique globale du Conseil général de l'Eure

Depuis 10 ans, le Département développe une politique d'aménagement durable du territoire au profit des Eurois. Cette volonté se traduit par l'accompagnement des projets d'aménagements opérationnels et stratégiques quelle qu'en soit l'échelle.

Ainsi et pour exemple, l**e Département accompagne les collectivités dans leurs opérations d'aménagement urbain et paysager,** sensibilise les équipes municipales et les propriétaires privés à un entretien des espaces publics et privés économe en produits phytosanitaires, au bénéfice des milieux naturels et de la santé des personnes, participe à l'élaboration de documents stratégiques et prospectifs, tels les SCOT ou l'atlas paysager régional.

Par ailleurs, la campagne départementale des Villes et Villages Fleuris est pour le Département une incitation faite auprès des communes de participer à l'embellissement et à l'amélioration du cadre de vie des Eurois, mais aussi, de participer à l'attractivité touristique en lien avec la stratégie de promotion et de valorisation des nombreux parcs et jardins que recèle le territoire.

En termes de valorisation paysagère, l'atlas paysager régional précité, constituera, dès sa parution en 2011, **un socle de connaissances et de culture partagées pour l'ensemble des acteurs et élus,** à partir duquel les spécificités territoriales devront être préservées, voire valorisées.

Cet enjeu s'inscrit dans la continuité de la volonté du Département de redynamiser le CAUE en 2007 et de **faire de la question du paysage une question centrale dans l'aménagement de l'espace.**

C'est dans le même esprit et dans le contexte de la pression foncière de l'Ile de France et des métropoles voisines, et de banalisation des paysages, que le Département accompagne les collectivités pour **diversifier les formes urbaines et les modes d'habitat, limiter la périurbanisation, qualifier les franges urbaines mais aussi les zones d'activités.**

Ses compétences en matière de protection de l'environnement ont poussé le Département à **s'engager de manière pragmatique et volontariste dans une stratégie de développement et d'aménagement durable du territoire.** A cet égard, il met en œuvre des politiques concourant à :

- la protection de la ressource en eau potable,
- la lutte contre les inondations et la valorisation des déchets ménagers,
- la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans l'Eure (Plan climat départemental),
- la promotion des filières de production d'énergies renouvelables,
- la sauvegarde des Espaces Naturels Sensibles (ENS).

Afin d'amplifier son action, le Département a décidé de se porter opérateur pour Natura 2000* en classant 18 sites dans l'Eure, couvrant 23 900 ha.

**Natura 2000 est un réseau de sites européens visant à préserver la biodiversité en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles de chaque région concernée.*

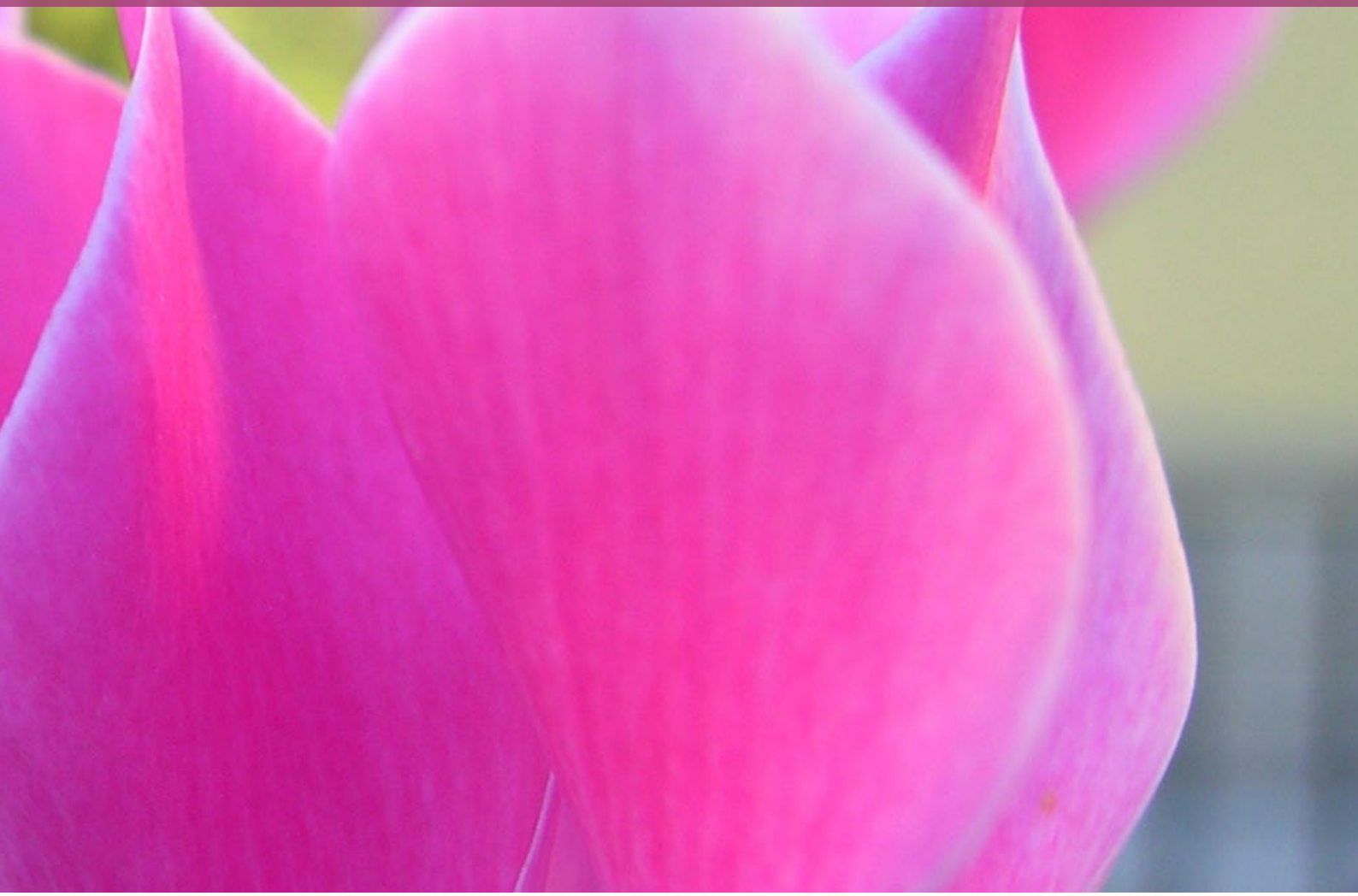

Pas à pas

Toutes les étapes et les modalités du projet

Organisation

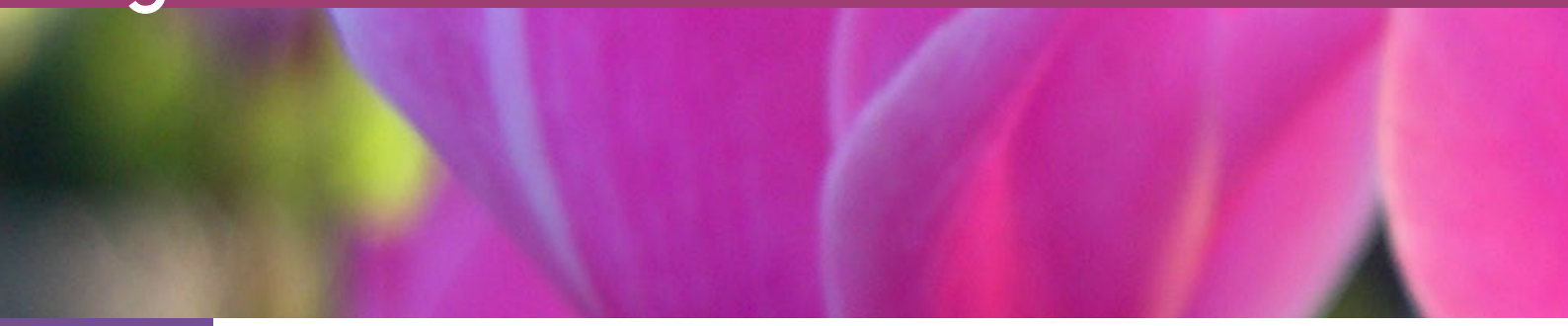

L'organisation de la campagne départementale des Villes et Villages Fleuris est confiée chaque année à Eure Tourisme par le Conseil général. Elle est présidée par le Président d'Eure Tourisme par délégation du Président du Conseil général et est ouverte à toutes les villes et tous les villages de l'Eure. Elle est l'un des facteurs d'amélioration de la qualité de vie et de l'accueil.

En décembre 2004, une enquête a été menée auprès des communes du département de l'Eure révélant un manque de transparence et de communication sur la campagne départementale des Villes et Villages Fleuris. Suite à ce constat, un nouveau règlement a été établi et voté en session plénière du Conseil général du 21 juin 2006. Ce règlement reprend l'organisation générale et recense les prix de la campagne départementale des Villes et Villages Fleuris.

Depuis sa création, le réglement a été modifié 2 fois afin de s'adapter au maximum à l'évolution de la campagne :

- En 2008 : le nombre de communes inscrites étant en constante hausse, le nombre de jurys de secteur est passé de 7 à 10.
- En 2011 : le prix « Villes et Villages Fleuris » est attribué tous les ans aux communes de moins de 1 000 habitants. Il est attribué une seule fois aux communes de plus de 1 000 habitants lors de l'obtention de la première fleur ou de la fleur supplémentaire.

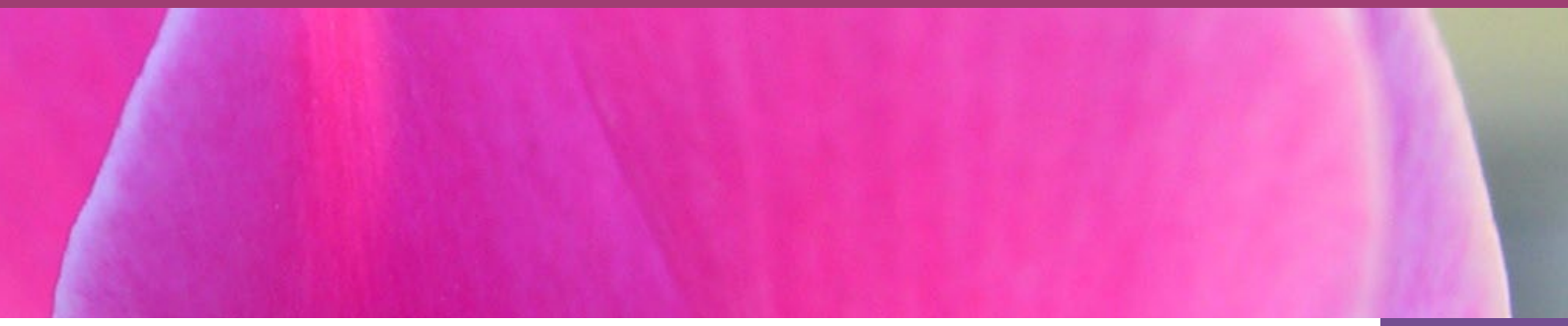

L'inscription

Le Conseil général adresse un courrier courant avril à toutes les communes de l'Eure afin de leur communiquer les modalités d'inscription à cette campagne et de les inciter à y participer.

Les communes s'adressent ensuite directement à Eure Tourisme pour procéder à leur inscription avant le 15 mai.

Les communes labellisées « Villes ou Villages Fleuris » (c'est-à-dire 1, 2, 3 ou 4 fleurs) sont inscrites d'office à la campagne départementale des Villes et Villages Fleuris de l'année suivante.

L'inscription est entièrement gratuite. Le règlement prévoit que les photos prises lors du passage des jurys puissent être utilisées librement.

Les catégories

Le classement des communes s'effectue sur la base de la grille de critères d'évaluation et selon les catégories suivantes :

1ère catégorie : de 1 à 500 habitants.
2ème catégorie : de 501 à 1 000 habitants.
3ème catégorie : de 1 001 à 2 000 habitants.
4ème catégorie : de 2 001 à 5 000 habitants.
5ème catégorie : de 5 001 à 10 000 habitants.
6ème catégorie : plus de 10 000 habitants.

Le nombre d'habitants est celui enregistré au dernier recensement en date.

Les critères de sélection

La grille de critères d'évaluation est divisée en 2 parties :

LE VÉGÉTAL ET SON UTILISATION : notés sur 55 points

Savoir-faire : 15 points

Diversité dans le choix des fleurs et des végétaux, entretien soigné des massifs, fleurissement échelonné sur les quatre saisons, diversité et adaptation des supports à l'espace public (massif de pleine terre, jardinière, suspension...), palette végétale diversifiée et effort de composition.

Plaisir des yeux : 15 points

Originalité, quantité et recherche dans les compositions et les harmonies de couleurs, de volumes et de textures, prise en compte de l'identité communale (urbain / rural) ; enthousiasme de l'équipe municipale.

Patrimoine végétal communal : 15 points

Présence et association de structures végétales pérennes en complément des massifs fleuris arbres en isolé, en bosquet ou en alignement, haies et arbustes, plantes vivaces...).

Modes culturaux respectueux de l'environnement : 10 points

Adaptation des végétaux aux conditions locales, plantation de pleine-terre, mise en œuvre de mulch ou de paillage, arrosage intégré, lutte biologique intégrée, utilisation raisonnée de produits chimiques, actions en faveur de la biodiversité.

CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT : notés sur 45 points

Participation des habitants : 15 points

Fleurissement bénévole de l'espace public, concours communal de maisons fleuries, marché aux plantes, bourse aux plantes, animation scolaire ou touristique liée au végétal... Actions d'animation à l'attention des habitants, des communes inscrites voisines, efforts en faveur de l'accueil touristique.

Répartition équilibrée du fleurissement : 10 points

- aux abords des édifices publics (mairie, église, école...),
- dans les différents hameaux ou quartiers de la commune.

Qualité de l'espace public : 10 points

Propreté, enfouissement des réseaux aériens, aménagements urbains et paysagers de l'espace public ou pose de mobilier urbain de confort (bancs, corbeilles, jeux pour enfants, tables de pique-nique), intégration des supports de publicité et des enseignes commerciales, intégration visuelle des plates-formes de tri sélectif, des déchetteries, valorisation du patrimoine architectural et urbain, actions conjointes cadre de vie/tourisme (aménagement – communication).

Espaces publics récréatifs : 10 points

Parc sportif, jardin, jardins familiaux, berge de rivière, mare ou forêt communale, circuit de randonnée balisé, Vélo-route et Voie Verte, belvédère, espace naturel, ensemble architectural remarquable, panorama...

Le calendrier opérationnel

Quand ?	Qui ?	Quoi ?
Fin mars	Conseil National des Villes et Villages Fleuris	Envoi du règlement du concours national
Avril	Département Cabinet du Président	Envoi de la fiche d'inscription
Avril	Eure Tourisme	Composition des jurys de secteur
15 mai	Les communes	Retour de la fiche d'inscription
3e semaine de juin	Eure Tourisme et CAUE 27	Journée " technique et remise des dossiers " à destination des jurys de secteur et départemental
Dernière semaine de juin	Jury de secteur	Passage et sélection des communes
1er juillet	Eure Tourisme	Sélection des communes pour la visite du jury départemental : réunion regroupant au minimum 1 membre de chaque jury de secteur
20 au 28 juillet	Jury départemental	Passage et établissement du palmarès
1re semaine d'août	Jury régional	Réception des résultats départementaux
Début septembre	Jury régional	Passage et attribution des fleurs et proposition des 4 fleurs au jury national
Début septembre	Eure Tourisme	Organisation de la journée découverte à destination des premiers prix de chaque catégorie (lauréats de la campagne N-1) et de toutes les communes inscrites aux Floralies Départementales de l'année N
Automne	Conseil Général	Remise des prix

La composition des Jurys

Les jurys sont composés d'élus, de personnalités qualifiées, de professionnels du tourisme, de l'horticulture et du paysage désignés par le Président du Conseil général ou par un Conseiller général désigné par lui et selon la répartition suivante :

Le Jury de secteur

Elus : un Conseiller général, un membre proposé par le Pays ou l'intercommunalité, un maire ou un conseiller municipal d'une commune labellisée « Ville et Village Fleuri ».

Tourisme : un Président ou un administrateur d'Office de Tourisme proposé par l'UDOTSI.

Horticulture-paysage : un professionnel d'une collectivité ou un professionnel proposé par l'association Florysage ou celles des Jardiniers de France.

Le Jury départemental

Elus : un Conseiller général désigné par le Président du Conseil Général + le Président d'Eure Tourisme + un membre proposé par le Président de l'Union des Maires.

Tourisme : le responsable fleurissement à Eure Tourisme + le Président de l'UDOTSI.

Horticulture-paysage : un professionnel d'une collectivité ou un professionnel proposé par l'association Florysage ou celles des Jardiniers de France.

CAUE 27 : le paysagiste-conseil.

Le jury départemental se réserve le droit d'associer une personnalité qualifiée à ses visites.

La répartition géographique des Jurys de secteur

Les communes sont regroupées selon 10 jurys de secteurs. Un jury ne peut pas visiter plus de 30 communes sur 3 jours.

Secteur 1 : Estuaire regroupant les Communautés de Communes de Beuzeville, Cormeilles, Pont-Audemer et Quillebeuf-sur-Seine ;

Secteur 2 : Risle Charentonne regroupant les Communautés de Communes de Beaumont-le-Roger, Bernay et ses environs, Risle-Charentonne, Broglie, Vièvre-Lieuvin et Thiberville (cantons de Beaumont-le-Roger, Bernay-Est, Bernay-Ouest, Broglie, Saint-Georges-du-Vièvre et Thiberville) ;

Secteur 3 : Avre et Iton regroupant les Communautés de Communes de Breteuil-sur-Iton, Pays de Damville, Val d'Avre et Pays de Verneuil-sur-Avre (cantons de Breteuil-sur-Iton, Damville, Nonancourt et Verneuil-sur-Avre) ;

Secteur 4 : Évreux, regroupant la Communauté d'Agglomération du Grand Evreux (cantons d'Evreux-Est, Evreux Nord, Evreux-Ouest, Evreux-Sud), Communauté de Communes de la Porte Normande et Val d'Eure et Vesgre (canton de Saint-André-de-l'Eure) ;

Secteur 5 : Portes de l'Eure regroupant la Communauté d'Agglomération des Portes de l'Eure (cantons de Pacy sur-Eure, Vernon-Nord et Vernon-Sud) ;

Secteur 6 : Vexin Normand regroupant les Communautés de Communes des Andelys et de ses environs, Epte Vexin-Seine, Etrépagny, et Gisors-Epte-Lévrière (cantons des Andelys, Ecos, Etrépagny et Gisors) ;

Secteur 7 : Lyons Andelle regroupant les Communautés de Communes de l'Andelle et de Lyons-la-Forêt (cantons de Fleury-sur-Andelle et de Lyons-la-Forêt) ;

Secteur 8 : Roumois regroupant les Communautés de Communes d'Amfreville-la-Campagne, Bourgtheroulde-Infreville, Communautés de Communes rurales de Brionne, Val de Risle, Plateau du Neubourg et Roumois Nord (cantons d'Amfreville-la-Campagne, Bourgtheroulde-Infreville, Brionne, Montfort-sur-Risle, Le Neubourg et Routot) ;

Secteur 9 : Seine Eure regroupant la Communauté d'Agglomération Seine Eure (cantons Louviers-Nord, Louviers-Sud, Val-de-Reuil) et les Communautés de Communes Eure-Madrie-Seine et Seine-Bord (cantons Gaillon, Gaillon Campagne, Pont-de-l'Arche) ;

Secteur 10 : Sud de l'Eure regroupant les Communautés de Communes de Beaumesnil, Conches-en-Ouche et Rugles.

Il est à noter que le jury de secteur ainsi constitué ne visite pas les communes de son secteur. Ainsi, par exemple, le jury Estuaire visitera les communes situées sur le secteur du Roumois.

Le déroulement des visites

Les visites se déroulent en 3 étapes et sur plusieurs jours :

1 - Le jury de secteur visite les communes inscrites sur un autre secteur. Il rencontre les maires et/ou les techniciens des communes qui ont été avertis de la date et de l'heure de passage du jury. Après la visite des communes candidates, le jury de secteur sélectionne les communes susceptibles d'être présentées au jury départemental.

2 - Après le passage des jurys de secteur, une réunion est programmée avec le responsable de chaque jury et les membres du jury départemental. Chaque secteur propose les communes à visiter au jury départemental, basé sur un argumentaire rédigé par l'ensemble des membres du jury de secteur.

3 - Le jury départemental rencontre les maires et/ou les techniciens des communes retenues par le jury de secteur lors de sa visite. Il établit le palmarès après la visite des communes précédemment sélectionnées par les jurys de secteur. Il adresse au jury régional la liste des communes qu'il juge susceptibles de concourir à l'échelon régional pour le classement 1 fleur. Le jury départemental propose également au jury régional les villes et villages susceptibles de recevoir la 2ème ou la 3ème fleur.

Pour tous les jurys

- Le temps de visite sur chaque commune est de 30 minutes minimum et peut atteindre 2 heures pour une commune comme Evreux (chef-lieu de l'Eure). Ce temps de visite dépend de la taille de la commune en nombre d'habitants et en superficie.
- Chaque jury remplit la grille de critères. Pour chaque critère, il met une note complétée par une argumentation : le jury doit justifier la note attribuée.
- Le jury rédige un compte-rendu général de la visite. Ce compte-rendu est adressé à chaque commune visitée, après la remise des prix.

Les communes attendent avec impatience ce compte-rendu : il est la base de travail pour l'année N+1 car il permet de valoriser les points forts et de proposer des solutions aux critères non acquis.

L'attribution des prix

Les prix suivants sont attribués aux communes lauréates :

- Label Villes et Villages Fleuris
- Prix départemental
- Prix de l'encouragement
- Prix de la première participation
- Prix de l'intercommunalité fleurie

Les prix sont composés comme suit :

Nom du prix	Objectifs	Moyens	Prix	Commentaires
Le label Villes et Villages Fleuris : la fleur	Aider les communes dont la population est inférieure ou égale à 1 000 habitants à poursuivre leurs efforts en matière de fleurissement. Distinguer les communes de plus de 1 000 habitants pour la qualité de leur fleurissement.	Un label de 1 à 4 fleurs	Un diplôme et : 1 fleur : 1 200 € 2 fleurs : 1 400 € 3 fleurs : 1 600 € 4 fleurs : 2 000 €	Ce prix est attribué tous les ans aux communes labellisées de 1re catégorie (population inférieure ou égale à 500 habitants), et de 2e catégorie (population comprise entre 501 et 1 000 habitants). Les communes dont la population est supérieure à 1000 habitants reçoivent ce prix uniquement l'année d'obtention de la première ou d'une fleur supplémentaire. Une commune qui obtient la 4e fleur l'année N ne pourra recevoir son prix qu'en N+1, les résultats du CNVF étant postérieurs à la date de remise des prix.
Le prix départemental	Récompenser les communes dont la qualité de fleurissement est conforme à l'ensemble des critères de la grille d'évaluation.	Prix départemental du 1er au 3e prix pour chaque catégorie	Un diplôme et 1er prix : 800 € 2e prix : 600 € 3e prix : 450 €	Par ailleurs, les communes obtenant le 1er prix départemental sont invitées à participer à un éductour organisé et financé par Eure Tourisme et ce, afin d'inciter ces collectivités à poursuivre leurs efforts et améliorer la qualité de leur fleurissement.
Le prix de l'encouragement	Récompenser les progrès de fleurissement d'une commune ayant une démarche exemplaire sur un critère, ou plus, de la grille d'évaluation.		Un diplôme et 300 €	Deux communes par secteur peuvent prétendre à cette récompense.
Le prix de la première participation	Récompenser toutes les communes inscrites pour la 1re fois l'année N.	Prix de la première participation	Un diplôme et un arbre	
Le prix de l'intercommunalité fleurie	Sensibiliser l'intercommunalité dont le pourcentage et la moyenne des notes obtenues par les communes inscrites sur son territoire sont les plus importants.	Prix de l'intercommunalité fleurie	Un diplôme	

La remise des prix

La remise des prix, au cours de laquelle le palmarès est officiellement proclamé, est organisée au Conseil général à l'automne de l'année N. Elle est placée sous le patronage du Président du Conseil général.

Tous les maires et les techniciens des communes inscrites sont invités à la remise des prix. Les Conseillers généraux, les membres des jurys de secteur et départemental, les collectivités locales et les présidents des communautés de communes et communautés d'agglomération sont également invités ainsi que tous les partenaires : le Conseil National des Villes et Villages Fleuris, le jury régional, le Président et le Directeur du Comité Régional de Tourisme de Normandie, Eure Tourisme, les Jardiniers de France, le CAUE de l'Eure, l'UDOTSI de l'Eure, l'Association Florysage, l'Union des Maires de l'Eure.

La coordination avec le Jury régional

Pour une meilleure organisation et une optimisation des temps de visite des jurys de secteur et du jury départemental, Eure Tourisme demande la liste des communes labellisées qui seront visitées par le jury régional. La moitié d'entre elles sont visitées par la Région, l'autre moitié est répartie entre les jurys de secteur et le jury départemental.

Le palmarès départemental est envoyé au jury régional. Un argumentaire de chaque commune proposée pour l'acquisition de la première fleur ou pour une fleur supplémentaire est également envoyé. Le jury régional visite les communes proposées.

Le jury régional attribue la première fleur, après la visite des communes précédemment sélectionnées par le jury départemental. Le jury régional attribue une fleur supplémentaire aux communes déjà classées sur proposition ou non du jury départemental. Il peut en outre déclasser une commune qui ne mérite plus son classement.

Chaque année, un représentant du jury départemental est désigné au sein du jury régional. Le palmarès régional est ensuite transmis à Eure Tourisme qui le transfère au Conseil général.

Un ou plusieurs membres du jury départemental assistent à la remise régionale des prix.

Les moyens mis à disposition

Les moyens humains

L'augmentation du nombre de communes inscrites a amené à revoir l'organisation de la campagne. Ainsi en 2010 :

- **171 communes** ont été visitées par 10 jurys de secteur constitués de 4 personnes minimum.
- **40 personnes** ont été mobilisées durant ces 19 jours de visites.
- **67 communes** ont été visitées par 1 jury départemental composé de 8 jurés : ces visites sont réparties sur 7 jours avec un minimum de 9 communes par jour.
- **6 à 8 personnes** ont été mobilisées durant ces 7 jours de visites.
- **Une coordinatrice** de la campagne départementale des Villes et Village Fleuris, salariée d'Eure Tourisme, gère l'organisation de la manifestation à 50 % de son temps.
- De plus, **une coordinatrice au Conseil général** organise la remise des prix, gère l'envoi des inscriptions et fait valider aux élus les modifications du règlement de la campagne.

Cette dernière est l'interlocuteur privilégié au sein du Cabinet du Conseil général.
La Directrice adjointe et une secrétaire sont également très impliquées dans la campagne départementale des Villes et Villages Fleuris.

Au total, un peu plus de 50 personnes participent et aident à la bonne organisation de la campagne départementale des Villes et Villages Fleuris de l'Eure chaque année.

Les moyens financiers

Depuis 2006, le budget « prix » du Conseil général n'a cessé d'augmenter passant de 63 180 € à 96 350 € en 2010.

Cette augmentation s'explique par le nombre croissant de communes inscrites. Cependant, afin de diminuer ces coûts, une modification du règlement a été votée en Commission permanente du 13 avril 2011, portant essentiellement sur la modification du prix « Villes et Villages Fleuris ».

Désormais, seules les communes de moins de 1 000 habitants reçoivent ce prix tous les ans, ceci afin de maintenir le niveau 1 fleur dans ces communes. Ce prix constitue généralement le budget fleurissement des communes de cette taille.

De plus, 2 prix de l'encouragement seront attribués par secteur. Cette modification permet de récompenser les progrès de fleurissement de 20 communes (contre 10 en 2010) ayant une démarche exemplaire sur un critère, ou plus, de la grille d'évaluation.

Ces modifications du règlement entrent en vigueur pour l'année 2011.

Le tableau suivant reprend les coûts d'organisation gérés par Eure Tourisme pour la campagne départementale des Villes et Villages Fleuris et les coûts supportés par le Conseil général incluant les prix et la remise des prix (cocktail + aménagement paysager réalisé par le Lycée Horticole).

Ces coûts sont calculés hors charges salariales et frais de fonctionnement courants.

	2006	2008	2010
Coût jury de secteur	2 700 €	3 700 €	3 500 €
Coût jury départemental	2 400 €	2 260 €	1 700 €
Journée lancement VVF + formation	820 €	1 600 €	1 600 €
Maisons fleuries	1 400 €	1 600 €	1 700 €
Eductour	850 €	1 900 €	2 000 €
Voyage dans la Marne	1 205 €	- €	- €
Assises nationales	- €	890 €	1 500 €
Réunion bilan + dîner	425 €	790 €	1 000 €
Total organisation générale (1)	9 800 €	12 740 €	13 000 €
Prix de la première participation	780 €	1 100 €	930 €
Prix de l'encouragement	1 500 €	2 100 €	3 000 €
Prix départemental	9 200 €	10 000 €	8 200 €
Label VVF 1 à 4 fleurs	49 600 €	61 600 €	81 400 €
Coût de la remise des prix	2 100 €	1 790 €	2 820 €
Total des prix (2)	63 180 €	76 590 €	96 350 €
TOTAL 1 + 2	**72 980 €**	**89 330 €**	**109 350 €**

Le concours des Maisons Fleuries

Le concours départemental des Maisons Fleuries a pour objet de récompenser les particuliers qui participent à l'embellissement de leur commune en fleurissant leur jardin, leurs fenêtres ou murs et leur balcon.

L'inscription

Les particuliers désirant participer au concours départemental des Maisons Fleuries s'inscrivent directement auprès de leur commune. L'inscription est enregistrée dès lors que le particulier a fourni la photo de son fleurissement selon sa catégorie.

L'inscription est entièrement gratuite.

La participation d'un particulier au concours des Maisons Fleuries est conditionnée par l'inscription de sa commune à la campagne départementale des Villes et Villages Fleuris.

Les critères de sélection

Le classement des particuliers s'effectue sur la base de la grille de critères d'évaluation et selon les catégories suivantes :

- 1ère catégorie : Jardin visible de la rue
- 2ème catégorie : Fenêtre ou murs ou balcon (qui peut inclure un décor floral sur la voie publique)
- 3ème catégorie : Equipements touristiques (hôtels, hôtels restaurants, campings, OTSI, chambres d'hôtes, gîtes ruraux)
- 4ème catégorie : Ferme fleurie

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES - LES CRITÈRES D'ÉVALUATION

	Note sur	Insuffisant	Moyen	Bien	Très bien	Exceptionnel
	Total sur 50					
La qualité des plants	15	1 à 3	4 à 6	7 à 9	10 à 12	13 à 15
L'harmonie des couleurs	10	1 - 2	3 - 4	5 - 6	7 - 8	9 - 10
La propreté et l'entretien des plants	15	1 à 3	4 à 6	7 à 9	10 à 12	13 à 15
Harmonie générale (esthétique, innovation, intégration environnementale)	10	1 - 2	3 - 4	5 - 6	7 - 8	9 - 10

Déroulement du concours départemental des Maisons Fleuries

Il se déroule en 3 étapes :

- **Les particuliers** s'inscrivent auprès de leur commune dans la catégorie qui leur correspond le mieux. Ils fournissent la photo de leur fleurissement selon la catégorie choisie.
- **La commune** recense toutes les inscriptions et adresse à Eure Tourisme la liste et la photo des participants de chaque catégorie pour la mi-août.
- **Le jury départemental** sélectionne les candidatures sur photo et organise sa visite. Après son passage, il établit le palmarès départemental et l'adresse au Président du Conseil général.

Composition du Jury

Le jury est composé d'élus, de personnalités qualifiées, de professionnels de l'horticulture désignés par le Président du Conseil général ou par un conseiller général désigné par lui, comme suit :

Elus : un conseiller général désigné par le Président du Conseil général.

Un membre du jury départemental des Villes et Villages Fleuris connaissant le déroulement du concours départemental des Maisons Fleuries.

Horticulture : le jardinier du Conseil général, ou tout autre professionnel du monde horticole.

Le jury départemental se réserve le droit d'associer une personnalité qualifiée à ses visites.

Compte tenu du nombre de particuliers inscrits au concours départemental, les visites du jury départemental s'effectuent sur plusieurs jours.

Attribution des prix

La remise des prix au cours de laquelle le palmarès est officiellement proclamé, est organisée au Conseil général le même jour que la remise départementale des prix des Villes et Villages Fleuris. Elle est placée sous le patronage du Président du Conseil général.

Le prix départemental

Ce prix récompense les meilleurs particuliers ayant respecté la grille d'évaluation, par catégorie, du 1er au 3ème prix :

- 1er prix : 149 €
- 2è prix : 119 €
- 3è prix : 89 €

PROJET A VENIR

Aider les communes à créer un concours communal des Maisons Fleuries : ce concours implique une participation des habitants et peut limiter le vandalisme.

Fédérer les talents

autour d'un projet florissant

Animer la campagne départementale des Villes et Villages Fleuris de l'Eure, c'est d'abord animer un réseau.

Construire un réseau, c'est l'informer régulièrement, le former, le rencontrer et l'animer.

L'animation d'un réseau passe donc par la mise en place de réunions et par une communication assidue auprès des partenaires et des collectivités territoriales. Elle passe également par la création de rencontres et de journées de formation qui permettent d'échanger sur des problématiques communes.

Cette animation, portée par Eure Tourisme, met en lien les acteurs locaux, départementaux et régionaux du fleurissement.

Sensibilisation des communes

Tout au long de l'année, Eure Tourisme rappelle la campagne départementale des Villes et Village Fleuris de l'Eure au moyen de différents supports :

- **Décembre N-1 :** un clin d'œil dans la carte de vœux d'Eure Tourisme ;
- **Décembre N-1 :** une publicité dans l'agenda des maires de l'Eure ;
- **Mars N :** l'envoi de la lettre du fleurissement accompagnée de la grille de critères d'évaluation, des « critères en poche » et du « mode d'emploi du fleurissement en 12 réponses ».
- **Avril N :** l'envoi du bulletin d'inscription.
- **Juin-Juillet :** passage des jurys et distribution auprès des élus et des techniciens des « critères en poche » et du « mode d'emploi du fleurissement en 12 réponses ».
- **Juillet :** un dossier de presse est réalisé et adressé aux journalistes avec la feuille de route du jury départemental. Ils sont invités à rejoindre le jury lors des visites.
- **Septembre :** organisation d'un éductour (visite et formation) à destination de tous les membres des jurys, des communes classées premier prix de l'année N-1 et des communes ayant participé aux Floralies départementales de l'année N.
- **Novembre :** remise des prix et communication des résultats et des comptes rendus de visites auprès de toutes les communes inscrites.

Sensibilisation des Communautés de Communes

A la demande des Communautés de Communes, Eure Tourisme et le CAUE 27 peuvent présenter la campagne départementale des Villes et Villages Fleuris lors des Assemblées générales et participent à des salons organisés par ces collectivités.

L'intérêt de participer à ces Assemblées générales est multiple. Cela permet :

- de conforter la Communauté de Communes dans son rôle de fédérateur de la campagne,
- d'avoir un seul discours destiné à toutes les communes d'un même territoire,
- de répondre aux interrogations, aux inquiétudes de certaines communes,
- d'argumenter et de défendre la campagne auprès des réfractaires.

Sensibilisation des Conseillers généraux

- Tous les ans, le Conseil général désigne un Conseiller général pour intégrer les jurys de secteur ;
- Le Président d'Eure Tourisme, Conseiller général, est président du jury départemental par délégation du Président du Conseil général ;
- 2 réunions à destination des Conseillers généraux ont été organisées en 2006 afin de présenter la campagne départementale des Villes et Villages Fleuris ;
- Les conseillers généraux sont tous invités à la remise des prix. Ils sont de plus en plus nombreux à y participer chaque année.

Sensibilisation et formations des jurys

Eure Tourisme organise plusieurs réunions d'information et de formation à destination des jurys. Eure Tourisme souhaite développer ces rencontres qui facilitent les échanges et le partage d'expérience :

- **Février et mars :** 2 réunions du groupe de travail constitué des membres des jurys afin d'adapter la campagne départementale des Villes et Villages Fleuris à son évolution ;
- **Juin :** réunion de lancement de la campagne départementale des Villes et Villages Fleuris dans une ville labellisée :

  - rappel de l'organisation, présentation des tournées, sensibilisation des jurés à la grille de critères d'évaluation ;

  - intervenants extérieurs sur des themes spécifiques* ;

  - visite de la ville ou d'un aménagement spécifique et incontournable*.

  ** Les 2 derniers points sont ouverts aux communes labellisées du département.*

- **Septembre :** organisation d'un éductour (visite et formation) à destination de tous les membres des jurys, des communes classées premier prix de l'année N-1 et des communes ayant participé aux Floralies départementales de l'année N.
- **Décembre :** réunion et déjeuner de débriefing avec l'ensemble des jurés.

PROJET A VENIR

Sensibilisation des habitants

Travailler avec la presse et créer un partenariat par la mise en place d'une rubrique proposant des conseils pour le jardin : ceci afin de sensibiliser les habitants au fleurissement, communiquer sur le concours des Maisons Fleuries et aider les communes à faire participer les habitants à l'embellissement de leur ville ou village.

Les partenariats

Le partenariat a et est une part importante dans l'organisation, le bon déroulement et le développement de la campagne départementale des Villes et Villages Fleuris.

D'une manière générale, « le partenariat se définit comme une association active de différents intervenants qui, tout en maintenant leur autonomie, acceptent de mettre en commun leurs efforts en vue de réaliser un objectif commun relié à un problème ou à un besoin clairement identifié ».

Eure Tourisme a mis en place des conventions avec des partenaires clairement identifiés et incontournables pour le développement de la campagne départementale des Villes et Villages Fleuris, dans le but d'offrir un cadre de vie de qualité aux eurois et aux touristes dans le respect de l'environnement.

Ainsi, Eure Tourisme s'engage auprès de ses partenaires à les associer à toutes les réunions (groupes de travail, journée technique et remise des dossiers, éductour, réunion bilan, remise des prix départementale…) et prend en charge la communication de l'association en insérant son logo sur tous les supports de communication liés à la campagne départementale des Villes et Villages Fleuris.

Eure Tourisme gère l'organisation de la campagne départementale des Villes et Villages Fleuris et fournit tous les documents nécessaires au bon déroulement des visites.

Le Conseil général de l'Eure

Plus qu'un partenaire, le Conseil général est le maître d'ouvrage de la campagne départementale des Villes et Villages Fleuris. Cela se traduit par l'implication du service du Cabinet du Conseil général notamment :

- pour l'envoi des inscriptions,
- pour les modifications liées au règlement,
- pour l'organisation de la remise des prix (invitations et cocktail),
- pour les prix et les diplômes.

De plus, le Conseil général, via un partenariat avec le Lycée Horticole d'Evreux, aménage un espace paysager pour la remise des prix.

L'Union des Maires et des Elus de l'Eure

L'Union des Maires de l'Eure regroupe les 675 communes du département, dont 245 inscrites à la campagne départementale des Villes et Villages Fleuris 2011.

Membre du Conseil d'Administration d'Eure Tourisme, le représentant de l'Union des Maires fait partie du jury départemental et participe à toutes les visites.

L'Union des Maires de l'Eure s'engage :

- à mettre à disposition un membre de l'association, désigné par le Président, pour composer le jury départemental ;
- à assister aux différentes réunions proposées par Eure Tourisme ;
- à respecter la charte nationale des jurys (du CNVVF).

L'Union Départementale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative de l'Eure

L'UDOTSI de l'Eure représente et anime l'ensemble du réseau départemental des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative composé de 25 structures.

Son Président est administrateur à Eure Tourisme et fait partie du jury départemental.

L'UDOTSI s'engage :

- à mettre à disposition un ou plusieurs membres de son association, parmi ses administrateurs, pour composer les différents jurys ;
- à mettre à disposition le Président ou son représentant pour composer le jury départemental ;
- à assister aux différentes réunions proposées par Eure Tourisme ;
- à respecter la charte nationale des jurys (du CNVVF).

L'association Florysage

Florysage est une association régionale créée en 1987 par la filière horticole de Haute-Normandie qui a pour objectif principal l'embellissement de la Haute-Normandie. Cette action est menée par Arexhor Ile-de-France/Normandie pour entreprendre toutes les actions visant à promouvoir :

- la végétalisation des espaces dans les démarches de développement durable ;
- l'aménagement paysager.

Dans l'Eure, l'association Florysage travaille en partenariat avec Eure Tourisme dans le cadre de la campagne départementale des Villes et Villages Fleuris et s'engage :

- à mettre à disposition un membre de l'association, référent d'un secteur du département, pour composer les différents jurys de secteur ;
- à mettre à disposition le Président de l'association pour composer le jury départemental ;
- à assister aux différentes réunions proposées par Eure Tourisme ;
- à respecter la charte nationale des jurys (du CNVVF).

L'association des Jardiniers de France

L'association des Jardiniers de France anime un important réseau d'amateurs ou de passionnés de jardin, de correspondants locaux ou régionaux et d'intervenants.

Dans l'Eure, l'interlocuteur privilégié est le correspondant départemental.

L'association euroise des Jardiniers de France s'engage :

- à mettre à disposition un ou plusieurs membres de son association, parmi ses « correspondants locaux » ou ses « intervenants », pour composer les différents jurys ;
- à assister aux différentes réunions proposées par Eure Tourisme ;
- à respecter la charte nationale des jurys (du CNVVF).

Le Comité Régional du Tourisme de Normandie

Le partenariat entre le CRT Normandie et Eure Tourisme se fait en amont de la campagne départementale des Villes et Villages Fleuris, puis en aval.

En amont, Eure Tourisme demande la liste des communes visitées par le jury régional afin de répartir les communes labellisées entre les jurys de secteur et départemental.

En aval, le jury départemental propose les communes pour la première fleur et/ou pour une fleur supplémentaire.

Un membre du jury départemental intègre le jury régional : il peut ainsi argumenter et expliquer les propositions du jury départemental.

Le jury régional invite Eure Tourisme et le jury départemental à la remise des prix régionale.

Le Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement de l'Eure

Le CAUE 27 a pour objet la promotion de la qualité architecturale, urbaine et paysagère avec pour mission de conseiller, former, informer et sensibiliser.

Le CAUE 27 assure notamment auprès des communes un conseil gratuit en aménagement de l'espace public.

Le partenariat entre le CAUE 27 et Eure Tourisme existe depuis 2006 suite à la mise en place d'une grille de critères techniques d'évaluation des communes par les jurys départementaux. Celle-ci reprend les critères nationaux du fleurissement et s'attache à valoriser les démarches respectueuses de l'environnement.

Depuis, le CAUE 27 joue un rôle de conseiller technique de la campagne départementale des Villes et Villages Fleuris. Il assure la promotion de la grille de critères auprès de l'ensemble des acteurs et partenaires de l'opération :

- organisation et participation aux journées de formation des membres des jurys départementaux (CAUE 27 / Eure Tourisme),
- participation aux journées de formation des agents techniques des collectivités mises en œuvre par le CNFPT,
- animation de réunions de présentation des critères d'évaluation aux communes et aux intercommunalités,
- présentation de la campagne départementale de fleurissement dans le cadre de manifestations organisées par des partenaires (CAUE 76, AREHN …).

Le CAUE 27 est associé au jury départemental ainsi qu'à l'ensemble des réunions organisées par Eure Tourisme. Il participe également au déroulement annuel (rencontre des jurys) et à l'évolution de la campagne départementale (groupes de travail).

Les actions d'accompagnement d'Eure Tourisme

• **Le bilan des enquêtes réalisées en novembre 2004 a été adressé à toutes les communes de l'Eure** informant sur le remaniement de la campagne départementale des Villes et Villages Fleuris et plus précisément sur l'organisation, la composition des jurys et les prix.

• **En 2005, une page complète sur le remaniement de la campagne départementale des Villes et Villages Fleuris a été insérée dans le magazine l'Actualité des Mairies.** Edité à 10 000 exemplaires, il a été diffusé auprès de toutes les mairies de l'Eure (675) et toutes les collectivités locales.

• En 2005 et 2006, des **focus dans les parutions d'Eure Tourisme** (Terre de Détente) sont réalisés.

• En 2006, **la carte de vœux d'Eure Tourisme** fait un clin d'œil à la campagne départementale des Villes et Villages Fleuris. Depuis, tous les ans, un flyer est inséré dans la carte de vœux destinée aux mairies.

• **En 2006, la première lettre d'information des Villes et Villages Fleuris de l'Eure paraît,** annonçant le calendrier annuel de la campagne, informant sur l'actualité et rappelant les résultats de l'année précédente. Les thèmes abordés sur l'actualité sont :

2006 : présentation de la **grille de critères d'évaluation**
2007 : présentation des **évolutions** de la campagne (création du bulletin de participation)
2008 : les **résultats de l'enquête bilan** de la campagne départementale des Villes et Villages Fleuris sur 4 exercices, menée en novembre 2007 auprès des communes inscrites
2009 : **les Assises de Vannes**
2010 : **les plantes messicoles**
2011 : les changements du règlement et le concours des Maisons Fleuries

• En 2007, **des focus dans les parutions du Conseil général** (l'Eure Vive et C l'Eure) sont réalisés.

• **En 2008, 2009 et 2010, des insertions publicitaires sont réalisées dans l'agenda de l'Union des Maires.** Une page en bonne place, face au sommaire, est consacrée à la campagne départementale des Villes et Villages Fleuris.

• **En 2009,** afin de faciliter la compréhension de l'organisation et des prix de la campagne départementale des Villes et Villages Fleuris, **un guide est réalisé : « Le mode d'emploi en 12 réponses »**.

Ce document est adressé aux 675 communes du département de l'Eure, ainsi qu'aux communautés de communes et d'agglomération.

Ce document est également distribué par les jurys de secteurs lors de la visite d'une commune. Il est donné en mains propres au maire et/ou au technicien qui les accompagnent.

• **En 2009, une page internet est créée sur le site professionnel d'Eure Tourisme,** permettant ainsi aux communes de pouvoir télécharger tous les documents de la campagne.

• **En 2010, Eure Tourisme réalise « les critères en poche ».** Ce document reprend chaque critère de la grille d'évaluation et explique ce que le jury regarde lors de son passage dans la commune.

• **Tous les ans, un dossier de presse est réalisé.** Il est adressé par courrier aux journalistes qui sont invités à rencontrer le jury départemental lors de ses visites.

PROJETS A VENIR

L'enjeu est de poursuivre les actions entreprises et d'accentuer le volet formation/conseil.

Les réunions du groupe de travail ont permis d'élaborer plusieurs pistes d'actions qui seront mises en œuvre à court / moyen terme.

1. Les actions de formation destinées aux élus, techniciens et grand public

Formation au sein du Conseil général ;
formation technique et conseils ;
réunion de formation 1 fois par an sur des thèmes différents chaque année ;
animations et ateliers techniques réalisés aux Floralies départementales de l'Eure et destinés aux habitants.

2. La réalisation de supports d'information techniques répondant aux besoins des communes

Album photos des communes lauréates des années précédentes ;
création d'un espace internet dédié aux informations techniques ;
fiches techniques fleurissement : emplacement et exposition des massifs, choix des espèces, jachères fleuries…

3. Les actions de conseils et journées de découverte peuvent être intégrées au volet formation

4. Les autres actions

Fédération des acteurs, mutualisation des moyens, soutien auprès des petites communes, communication auprès des collectivités locales, à développer dans un second temps.

5. Autres actions à développer

- Développer de nouveaux partenariats : Services des Eaux et Forêts ; Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON) : syndicat professionnel agricole à vocation technique dans le domaine de la santé des végétaux ; le Lycée horticole d'Evreux, pour dispenser des conseils et mettre à disposition des mairies des stagiaires.
- Etablir un listing des organismes de formations possibles pour répondre aux besoins de toutes les communes.
- Etablir un listing des formations pour répondre aux besoins spécifiques des petites communes.

Une progression constante
en nombre et en qualité

Résultats

Depuis 2005, le nombre de communes inscrites à la campagne départementale des Villes et Villages Fleuris ne cesse d'augmenter : 245 inscriptions en 2011 contre 132 en 2005. Cela représente plus d'un tiers des communes de l'Eure (soit une augmentation de 87 % en 7 exercices).

	1995	2000	2005	2010	2011
Nombre de communes dans le département	675	675	675	675	675
Nombre de communes inscrites au concours	94	118	132	234	245
Taux de participation (%)	13,9 %	17,5 %	19,6 %	34,7 %	36,3 %
Communes 1 fleur	2	7	10	25	
Communes 2 fleurs	3	4	11	19	
Communes 3 fleurs	2	3	6	13	
Communes 4 fleurs	0	1	1	2	
Total communes labellisées	7	15	28	59	
Pourcentage communes labellisées / total communes	1,03 %	2,22 %	4,12 %	8,74 %	
Pourcentage communes labellisées / communes inscrites	7,4 %	12,7 %	21,2 %	25,2 %	

Répartition des communes inscrites et labellisées de la campagne départementale des Villes et Villages Fleuris de l'Eure

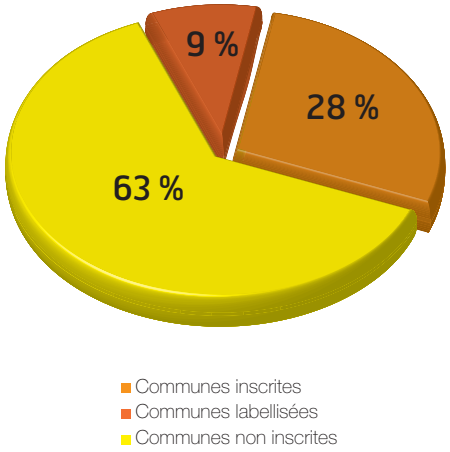

- Le département de l'Eure n'a jamais postulé aux prix nationaux ou européens.

- Les résultats 2011 sont incomplets car le jury régional visite le département tous les ans et valide les propositions (1ère fleur ou fleur supplémentaire) du jury départemental l'année en cours. Les Résultats 2011 seront connus en septembre.

- Cette année, 19 nouvelles communes se sont inscrites à la campagne départementale des Villes et Villages Fleuris et 5 désinscriptions ont été enregistrées.

• En 2010, l'objectif quantitatif est atteint : les inscriptions des communes de moins de 1 000 habitants sont en constante augmentation.

Evolution des inscriptions par catégorie de communes 2005 à 2010

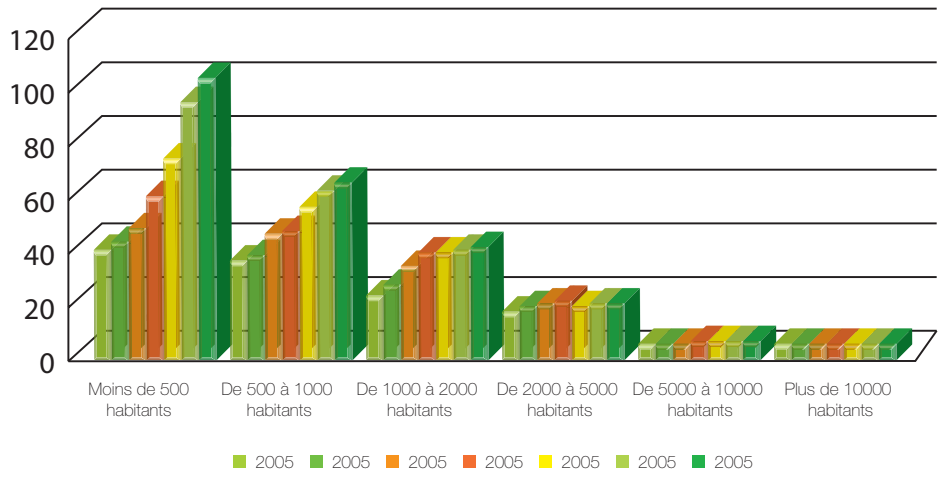

Evolution des communes labellisées par catégorie de 2005 à 2010

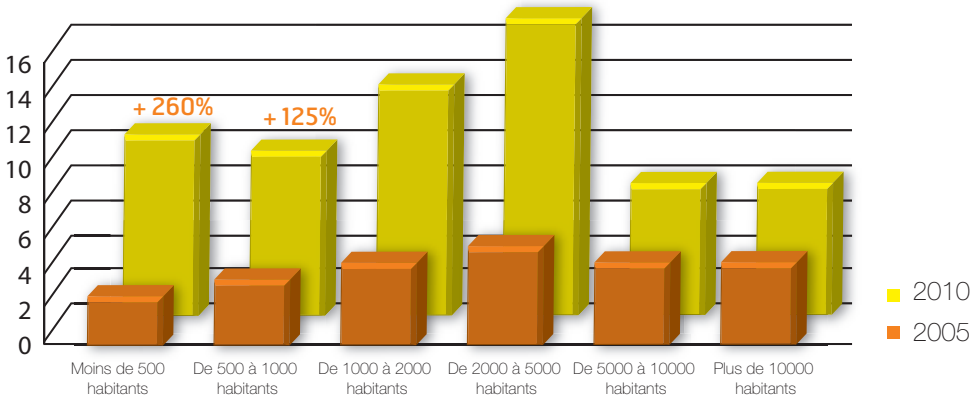

• En 2010, l'objectif qualitatif de faire adhérer un maximum de petites communes est en partie atteint avec des lauréats de plus en plus nombreux, y compris pour les communes de moins de 1 000 habitants.

• L'objectif environnemental est plus difficilement appréciable car il s'inscrit dans un processus long qui interroge la société dans sa globalité. De plus, toutes les questions ne sont pas encore connues et les solutions techniques actuelles sont souvent partielles, insuffisamment abouties ou parfois très onéreuses.

On observe cependant :

- une acceptation progressive des critères de la grille départementale d'évaluation ;
- des démarches locales exemplaires ;
- un fonctionnement en réseau qui répercute l'avancée des communes les plus impliquées.

Afficher fièrement

les atours et les atouts du territoire

Valorisation touristique

Le fleurissement est un atout touristique majeur dès lors qu'il s'inscrit au naturel et en cohérence avec l'identité du territoire. En lien avec une composante incontournable du département de l'Eure, les jardins, dont celui de Claude Monet à Giverny est l'emblême, le fleurissement de l'Eure permet la mise en valeur d'un site touristique.
Il peut agrémenter un espace récréatif, ou compléter un aménagement paysagé. Par ce biais, il améliore le cadre de vie des habitants et des touristes de passage.

1 Animations et évènements

Les Floralies départementales de l'Eure

En 2006, le maire de La Ferrière-sur-Risle (commune de moins de 500 habitants) décide d'organiser le plus grand jardin de l'Eure dans la plus petite commune (72 ha). L'idée est de faire concourir les communes labellisées Villes et Villages Fleuris sur la création d'un jardin de 25 m².

Ce concours est complété par un marché aux fleurs, d'exposants et de professionnels de l'horticulture et du paysage.

Pour cette première édition, 6 communes labellisées participent à cette manifestation. Afin de pérenniser les Floralies départementales de l'Eure, plusieurs villes se relaient les années suivantes, accueillant davantage de communes concourantes et de visiteurs.

Les Floralies de l'Eure se sont déroulées à :

- Saint-Marcel en 2007, avec la participation de 10 communes et 3 000 visiteurs.
- Bernay en 2008, avec la participation de 14 communes et 5 000 visiteurs.
- Vernon en 2009, avec la participation de 16 communes et 8 000 visiteurs.
- Lyons-la-Forêt en 2010, avec la participation de 14 communes et 8 000 visiteurs.

En 2011, elles se dérouleront à Louviers.

L'accompagnement d'Eure Tourisme au soutien des Floralies

Eure Tourisme accompagne les communes à l'initiative des Floralies de l'Eure en participant à la constitution, la création et la rédaction des statuts de l'association « les Floralies de l'Eure », du cahier des charges sur l'organisation de la manifestation, et du règlement intérieur.

Le 7 avril 2010, l'association « Les Floralies de l'Eure » est créée. Elle a pour objet de définir la réalisation, l'organisation de la manifestation nommée « Les Floralies départementales de l'Eure » et d'apporter soutien et conseil à la commune organisatrice de cette manifestation.

Eure Tourisme assure une partie de la communication des Floralies départementales de l'Eure :

- Inscription des Floralies à l'Eure d'Eté,
- Mise à disposition de la PLV destinée à promouvoir la manifestation (flèche, affiches, vitrophanies, programmes et présentoirs),
- Manifestation promue au même titre que les 100 animations du programme annuel,
- Edition/diffusion d'un programme (150 0000 exemplaires) et promotion auprès de médias,
- Invitation de toutes les communes qui ont participé aux Floralies à une journée d'éductour : voyage découverte de communes labellisées et repas pris en charge,
- Mise à disposition de la coordinatrice de la campagne départementale des Villes et Villages Fleuris dans la phase de lancement annuel.

Aide technique aux professionnels du tourisme en matière d'aménagement

Dans le cadre de sa mission de conseil aux porteurs de projet, Eure Tourisme accompagne les acteurs eurois dans leurs projets d'aménagement et de développement touristique. Concernant notamment le développement de l'hôtellerie de plein air et l'aménagement des aires de camping-cars, un partenariat avec le CAUE 27 a été établi. Le paysagiste-conseil est ainsi consulté sur l'aménagement paysagé du site et la bonne intégration à l'environnement des équipements.

Les préconisations émises par le CAUE 27 sont délivrées, gratuitement, aux porteurs de projets privés et publics par l'intermédiaire d'Eure Tourisme. Il est à noter que les dépenses liées au paysagement de certains équipements touristiques sont éligibles dans le cadre des subventions départementales (aide à la création d'aires de camping-cars et Développement de l'hôtellerie de plein air), les conditions d'attribution stipulant que tout projet doit intégrer un volet « développement durable » et mise en valeur paysagère.

Communication et promotion

La presse départementale fait l'écho de la campagne départementale des Villes et Villages Fleuris pendant les visites du jury départemental.

La Lettre d'information du Fleurissement (1 000 ex.) paraît en mars/avril. A l'attention des acteurs touristiques, elle présente l'ensemble des actualités liées au fleurissement.

Les supports relatifs à la campagne départementale des Villes et Villages Fleuris sont disponibles sur le site internet d'Eure Tourisme (espace acteurs touristiques / centre de ressources) :

- Le bulletin d'inscription aux concours des Villes et Villages Fleuris 2011,
- La grille de critères 2011,
- La Lettre d'information des Villes et Villages Fleuris 2011,
- Le guide des critères en poche,
- Le règlement des Villes et Villages Fleuris 2011,
- Le Guide du Fleurissement en 12 réponses,
- Le Palmarès des Maisons Fleuries 2010,
- Le Palmarès des Villes et Villages Fleuris 2010.

De la même façon, la présentation des Villes et Villages fleuris, ainsi que la liste des parcs et jardins, sont disponibles sur ce même site.

Eure Tourisme assure aussi régulièrement sur ses différents sites la promotion des Villes et Villages Fleuris de l'Eure :

www.eure-tourisme.fr,
www.eure-weekends.fr,
www.eure-balades.fr,
et www.eure-voiesvertes.fr

Éditions touristiques

Eure Tourisme relaie sous diverses formes au sein de ses éditions touristiques les Villes et Villages Fleuris de l'Eure. Au fil des ans et de l'évolution des supports et de sa ligne éditoriale, les communes concernées intègrent ou ont pu intégrer nombre de supports.

- **Guide Patrimoine et Loisirs actifs :** édité jusqu'en 2008, à 60 000 exemplaires.
- **Carte touristique de l'Eure :** 90 000 exemplaires en 2011, version trilingue français/anglais/néerlandais.
- **L'Eure d'Eté :** programme annuel de manifestations qui sélectionne chaque année près de 100 événements parmi les plus emblématiques et originaux de l'Eure, et une rubrique consacrée à la nature, aux jardins et à l'environnement.
- **Dossier de presse annuel d'Eure Tourisme,** destiné à la presse nationale, propose régulièrement des zooms sur les initiatives liées au jardin, à la nature et à l'environnement.
- **Magazine vitrine D'Eure en Eure :** édition annuelle de 60 pages (72 000 exemplaires en 2011), sujets, informations ou actualités portant sur le jardin, la nature, l'environnement, les villes fleuries de l'Eure.
- **Guide en ligne des Voies Vertes de l'Eure :** édition web présentant les 6 Voies Vertes de l'Eure et les informations pratiques et touristiques s'y rapportant.

Commercialisation

Le service groupes d'Eure Tourisme édite tous les ans une pochette proposant des circuits et séjours dans l'Eure (21 en 2011). Editée à 7 500 exemplaires, la pochette est destinée aux associations et clubs de 3ème âge, aux mairies et aux autocaristes.

Plusieurs villes ou villages labellisés sont donc commercialisés, ainsi que bon nombre de parcs et jardins.

Les "Gîtes au jardin"

"Gîte au Jardin" est une qualification complémentaire attribuée à des hébergements Gîtes de France par un jury de professionnels compétents en collaboration avec le CAUE 27.

La sélection très drastique de ces gîtes et chambres d'hôtes "Gîte au Jardin" est basée sur des critères précis :

- un hébergement Gîtes de France de très grande qualité,
- un jardin exceptionnel pour ses qualities esthétiques, botaniques ou historiques,
- et un propriétaire/jardinier passionné par l'art du jardin.

Ce concept, qui s'intègre parfaitement dans une démarche de développement durable, a été créé en Normandie, en 2001, puis étendu à toute la France en 2005.

Les jardins, tous différents, reflètent la personnalité de leurs créateurs. La palette est large, du petit jardin sophistiqué au parc paysager, en passant par le potager, le jardin de curé, le jardin écologique et même le jardin sans fleurs.

Sur 59 "gîtes au jardin" en Normandie, 14 sont situés dans l'Eure.

Aménagements et équipements (jardins, parcs, conservatoires, zones naturelles...)

La réalisation, en 2007, du Portrait Identitaire de l'Eure, a dressé l'inventaire du patrimoine naturel et environnemental de l'Eure :

• **la terre,** matière représentative de la dimension rurale et sensorielle du département.

• présence dominante du « tapis végétal », symbole de **fertilité,** d'abondance.

• **l'eau,** matière « première » de l'Eure. 1 000 km de rivières et 5 km de littoral.

• **la craie,** socle du département.

• une matière et une production emblématique, **le lin.**

• une **extrême variété des matériaux** dans l'habitat traditionnel : terre, bois, pierre de craie.

• fleurs, fruits, jardins, forêts, zones humides, humus… : **un festival aromatique** de la nature.

• véritable patrimoine, **une lumière** à la beauté insaisissable et changeante, selon ses « humeurs » climatiques et saisonnières, magnifiée par les impressionnistes.

• à l'échelle du département, climat **« idéalement tempéré ».**

• dimension **graphique** du paysage agricole.

• **paysages** ouverts aux horizons boisés, patrimoine de **panoramas contrastant** avec le cocon du jardin clos, **l'intimité** des vallées et des forêts profondes.

• Transition entre Ile-de-France et Normandie : la diversité paysagère, le calme, **l'harmonie** et l'aménité de la « **campagne** au bon sens du terme ».

• **la Seine,** l'un des paysages fluviaux de France les plus emblématiques.

• **les mares :** une caractéristique historique quasiment systématique des villages de l'Eure.

• le département le plus **boisé** de Normandie. Place particulière des ifs.

• le fleurissement, les jardins, les potagers et vergers : **une dimension soignée du paysage**.

• une **faune sauvage** abondante et variée.

• un **environnement préservé** et un patrimoine naturel exceptionnellement riche, diversifié et parfois unique :

- 1 PNR (Boucles de la Seine Normande) et le Marais Vernier, paysage humide précieux (Zone Humide d'Importance Nationale en France et Natura 2000), 7 autres sites Natura 2000, 240 ZNIEFF de type 1, 36 ZNIEFF de type 2, 7 arrêtés de protection de biotope, 3 réserves naturelles, 4 ZPPAUP,

- 23 sites prioritaires « Espaces Naturels Sensibles », 2 réserves ornithologiques pour 250 espèces d'oiseaux migrateurs recensés, et 2 réserves de chasse et de faune sauvage.

• une offre performante autour du **tourisme vert** (88 centres équestres et poneys clubs, pêche à la mouche ou en étangs, activités nautiques, la randonnée comme activité de loisir la plus pratiquée).

Une importante offre de jardins

Des parcs et jardins, acteurs majeurs du paysage culturel et touristique, et une star qui draine tous les publics : Giverny.

- 6 jardins labellisés Jardins Remarquables par le Ministère de la Culture,
- 7 jardins membres du Club des Parcs et Jardins de Normandie,
- 21 jardins référencés dans le Guide « Jardins et Décors » de la région Haute-Normandie,
- 12 parcs/jardins de châteaux,
- 14 chambres d'hôtes et/ou gîtes ruraux de l'Eure labellisés « Gîtes au Jardin » en 2010,
- 1 jardin aquatique, 5 jardins potagers, 2 roseraies, 5 arboretums,
- Une offre représentative de jardins municipaux et de jardins ouvriers.

33 jardins ouverts aux visiteurs dans l'Eure

Parc du château d'Acquigny, Parc du château de Beaumesnil, Potager de Beaumesnil, Jardin du Pressoir d'Or à Boisemont, Parc du Domaine des Prévanches à Boisset-les-Prévanches, Jardin aquatique de Broglie, Arboretum de Canappeville, Arboretum à Conches-en-Ouche, Parc du château d'Emalleville, Jardin de La Mare aux Trembles à Epreville, Parc du château de Fontaine-la-Soret, Jardins de Claude Monet à Giverny, Jardins du musée des Impressionnismes à Giverny, Parc du Château d'Hellenvilliers à Grandvilliers, Arboretum d'Harcourt, Parc du château d'Heudicourt, Parc du château du Troncq, Parc du château de Saint-Maclou, Jardins du château de Miserey, Jardins du Champ de Bataille au Neubourg, Parc du château de Saint-Just, Parc du château de Vandrimare, Parc du château de Vascoeuil, Parc du château de Bizy à Vernon, Jardin Le Guell à Vitot, Jardin public aux Andelys, Jardin Guillaume Volpiano de Bernay, Jardin Municipal d'Evreux, Jardin public et jardin du manoir de Bigard à Louviers, Jardin de l'Ile des Moulins à Pacy-sur-Eure, Parc de Pont-Audemer, Parc Faugères à Verneuil-sur-Avre, Jardins des Arts à Vernon.

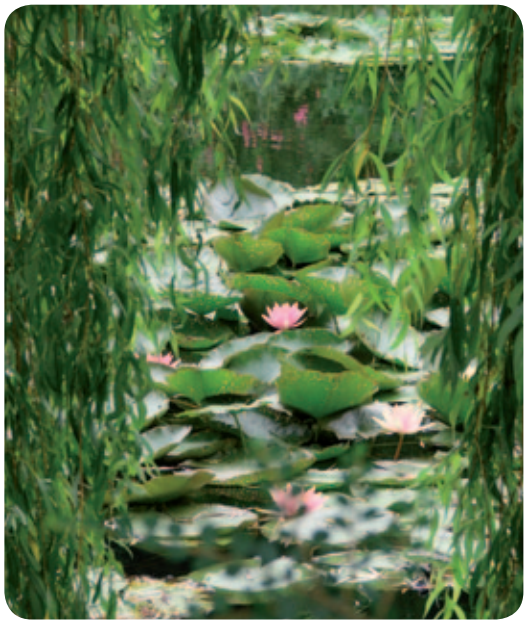

Autres sites en rapport avec le jardin ou la nature

Concept-store La Capucine à Giverny, Moulin Amour à Saint-Ouen-de-Pontcheuil, Chaumière aux Orties et aux plantes sauvages à La Haye-de-Routot, Maison du Lin à Routot, Jardin archéologique de Gisacum, Chambre d'Observation de la Passe à Poisson à Poses, Falconarius à Balines.

REMERCIEMENTS

Nous adressons nos plus vifs et chaleureux remerciements à toutes celles et ceux qui ont fait partager leur passion pour le fleurissement et l'embellissement du département de l'Eure, et dont les contributions précieuses ont permis d'élaborer le dossier de candidature au Trophée Département Fleuri.

Nous tenons aussi à saluer le travail réalisé dans les communes par les élus et techniciens, en faveur de la qualité du cadre de vie de leurs habitants.

© Eure Tourisme, L. Maillard, E. Vochelet, M. Aubry, G. Targat, C. Julliard, E. Rangée, S. Mulot, M. Meignen, A. Chetcuti, F. Cormon
© CSNHN, JF. Serot, JM. Coubé
©CG27, A. Lagarde, F. Grimaud
©Adetmir

DÉPARTEMENT DE L'EURE
EURE TOURISME

Eure Tourisme
Hôtel du Département
Boulevard Georges Chauvin BP 367 27003 Evreux Cedex
info@eure-tourisme.fr - www.eure-tourisme.fr